|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | WIPO-F | **F** |
| CWS/7/25 |
| ORIGINAL : anglais  |
| DATE : 21 mai 2019  |

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Septième session**

**Genève, 1er – 5 juillet 2019**

Proposition de l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets concernant un questionnaire sur l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public

*Document établi par le Bureau international*

## RAPPEL

1. Le Comité des normes de l’OMPI (CWS), à la reprise de sa quatrième session tenue en mars 2016, a pris note de la demande du Groupe de documentation sur les brevets (PDG) et des informations qu’il a transmises concernant les exigences relatives aux registres nationaux et régionaux des brevets. Le CWS est convenu, en particulier, de recenser les pratiques des offices de propriété industrielle sur le contenu, les fonctions et les plans futurs concernant leurs registres de brevets (voir l’annexe III du document CWS/4BIS/6).
2. À sa cinquième session tenue en 2017, le CWS a créé la tâche n° 52 :

“Enquête sur le contenu et les fonctionnalités des systèmes destinés à assurer l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle, ainsi que sur leurs plans futurs en ce qui concerne leurs pratiques en matière de publication; établir des recommandations concernant des systèmes destinés à assurer l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public des offices de propriété industrielle” (voir les paragraphes 94 à 96 du document CWS/5/22).

1. Le CWS a également créé l’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets pour mener à bien la tâche n° 52 et a désigné le Bureau international comme responsable de cette équipe. Il a prié l’équipe d’experts nouvellement établie de tenir compte des enseignements tirés de la gestion du portail d’accès aux registres des brevets et des résultats des travaux de l’équipe d’experts sur la situation juridique. (Voir les paragraphes 97 à 100 du document CWS/5/22.)
2. L’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets a entamé ses travaux en septembre 2017 et, à ce jour, 32 experts désignés par des offices de propriété industrielle, ainsi que des groupes industriels et le Bureau international, participent à l’équipe d’experts. Les membres de l’équipe d’experts comprennent le Chili, la Chine, l’Allemagne, le Royaume-Uni, l’Inde, le Japon, la République de Corée, la Fédération de Russie, la Slovaquie et l’Ukraine, ainsi que la Confederacy of European Patent Information User Groups (CEPIUG) et le Groupe de documentation sur les brevets (PDG).

## PROJET DE QUESTIONNAIRE AUX FINS DE L’ENQUÊTE

1. Conformément à la décision prise par le CWS, l’équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets a tenu cinq séries de discussions, avant la sixième session du comité, en vue d’élaborer une proposition pour le questionnaire sur le contenu et les fonctions des systèmes destinés à assurer l’accès à l’information en matière de brevets accessible au public. Le questionnaire a été présenté à la sixième session du CWS. Le Bureau international a demandé des précisions aux délégations sur un certain nombre de questions soulevées par le questionnaire. Le CWS a renvoyé le questionnaire à l’équipe d’experts pour un examen plus approfondi. Il a prié celle-ci de présenter une proposition de questionnaire révisé à sa septième session.
2. L’Équipe d’experts chargée de l’accès public à l’information en matière de brevets a tenu trois séries de discussions afin de traiter les questions soulevées à la sixième session du CWS. L’équipe d’experts a également examiné les moyens d’augmenter le nombre des réponses au questionnaire. Celui-ci a été divisé en deux parties à cette fin. Une fois l’enquête approuvée par le CWS, le Bureau international diffusera auprès des offices la première partie consacrée à l’information de base sur les brevets, laquelle est conçue de telle sorte qu’il puisse y être répondu rapidement et facilement. Une fois que les offices auront répondu à cette première partie, ils recevront la seconde partie du questionnaire dans laquelle il leur sera demandé des informations plus détaillées. Le projet final du questionnaire est reproduit à l’annexe du présent document pour examen et approbation par le CWS.
3. Le projet de questionnaire proposé est composé de deux parties couvrant six domaines :

### Partie I. Disponibilité et couverture de base des systèmes de données en ligne

### Partie II. Informations détaillées sur les caractéristiques des systèmes de données en ligne

* 1. Conditions d’accès aux systèmes d’information en matière de brevets
	2. Contenu accessible à partir des systèmes
	3. Fonctions des systèmes.
	4. Éléments auxquels l’office souhaiterait avoir accès dans les systèmes des autres offices de propriété industrielle
	5. les plans futurs des offices de propriété industrielle en ce qui concerne leurs systèmes d’information en matière de brevets et domaines dans lesquels des recommandations de l’OMPI seraient utiles.

## PROGRAMME DE TRAVAIL

1. L’équipe d’experts propose le programme de travail ci-après pour l’exécution de la tâche n° 52 :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **Activité** | **Résultat escompté** | **Date prévue** |
| Présentation à la septième session du CWS du rapport sur l’état d’avancement des travaux, notamment un projet de questionnaire final concernant les systèmes destiné à assurer l’accès public à l’information en matière de brevets. | Il est prévu que le CWS examine et approuve le projet de questionnaire à cette session. | Juillet 2019 |
| Réalisation de l’enquête au moyen du questionnaire approuvé *[Note : le Secrétariat déterminera quel est le meilleur outil d’enquête]* | Le Secrétariat diffusera une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à l’enquête. | Octobre 2019 |
| Collecte et analyse des réponses au questionnaire | Les offices de propriété industrielle répondront au questionnaire et l’équipe d’experts analysera les résultats de l’enquête. | Février 2020 |
| Établissement d’un rapport sur les résultats de l’enquête | L’équipe d’experts établira un résumé des résultats de l’enquête et proposera de nouvelles activités pour examen à la huitième session du CWS. | Huitième session du CWS |

1. *Le CWS est invité*
	1. *à prendre note du contenu du présent document,*
	2. *à examiner et approuver le projet de questionnaire, tel que reproduit à l’annexe du présent document, et*
	3. *à prier le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant les offices de propriété industrielle à participer à l’enquête, visée au paragraphe 7.*

[L’annexe suit]